

PLAN CLIMAT MUNICIPAL

JUIN 2013

Orientations et actions
de la ville de Dunkerque pour réduire
les émissions municipales de CO₂



Ville de Dunkerque

SOMMAIRE

Éléments introductifs

Grandes orientations

Patrimoine Municipal

Disposer d'un parc de bâtiments et d'équipements performants et économes en énergie

Éco-gestes des agents

Rendre les agents municipaux éco-exemplaires

Déplacement des agents

Réduire l'impact des déplacements des agents

Éco-responsabilité de la Collectivité

Développer la culture de la prise en compte des impacts climat

Politiques publiques

Diffuser les bonnes pratiques durables auprès des Dunkerquois

5

Fiches actions

FICHE ACTION 1.1	Rationalisation du Patrimoine Municipal	8
FICHE ACTION 1.2	Rénovation du Patrimoine Municipal	10
FICHE ACTION 1.3	Réseau de chaleur	12
FICHE ACTION 1.4	Éclairage public	14
FICHE ACTION 1.5	Démarche Cit'ergie	16
FICHE ACTION 2.1	Sensibilisation des agents au développement durable	18
FICHE ACTION 2.2	Tri des déchets	20
FICHE ACTION 2.3	Éco-conduite	22
FICHE ACTION 3.1	Empreinte CO2 du parc automobile municipal	24
FICHE ACTION 3.2	Modes alternatifs de déplacements	26
FICHE ACTION 3.3	Déplacements des agents dans le centre d'agglomération	28
FICHE ACTION 4.1	Nature en ville	30
FICHE ACTION 4.2	Achats publics responsables	32
FICHE ACTION 4.3	Circuits courts alimentaires durables	34
FICHE ACTION 4.4	Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication	36
FICHE ACTION 5.1	Déplacements des usagers des services et équipements municipaux	38
FICHE ACTION 5.2	Éco-événements	40
FICHE ACTION 5.3	Tourisme	41
FICHE ACTION 5.4	Communication	42
FICHE ACTION 5.5	CCAS	43
FICHE ACTION 5.6	ADUGES	44
FICHE ACTION 5.7	Délégations de service public	45
FICHE ACTION 5.8	Commerces	46

Éléments introductifs

Contexte

Le Plan Climat municipal - tant sa conception que sa mise en œuvre - constituent l'un des principaux engagements en matière de développement durable pris par les élus de Dunkerque pour la mandature 2008-2014.

La municipalité a ainsi devancé les prescriptions nationales en ce domaine notamment les obligations créées aux collectivités locales par l'article 75 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

La Ville conçoit cet engagement en lien fort avec la Communauté Urbaine, en inscrivant ses actions dans le volet « exemplarité des collectivités locales » du plan climat territorial de l'agglomération dunkerquoise adopté en novembre 2009.

Organisation

Pour mener à bien cette démarche, un comité de pilotage politique a été spécialement constitué et est présidé par Alain Vanwaefelghem, Premier Adjoint au Maire. Ses réflexions sont régulièrement alimentées par les travaux des différents groupes techniques créés dans ce but.

Le périmètre d'intervention choisi concerne plus précisément les services municipaux de la Ville de Dunkerque, ceux du CCAS, de l'ADUGES (Association gestionnaire des crèches, accueils petite enfance et maisons de quartier) ainsi que de l'office de Tourisme.

État des lieux

Un état des lieux de l'empreinte carbone de la collectivité – soit le calcul du niveau des émissions de gaz à effet de serre générées par le patrimoine et les services produits – a été effectué à l'automne 2010 (Bilan carbone suivant une méthodologie validée par l'ADEME).

Il en ressort une vulnérabilité importante des services municipaux au renchérissement du coût des énergies fossiles du fait du caractère conséquent et fort divers du patrimoine (immobilier notamment) concerné et de la part notable de la voiture individuelle dans les déplacements des agents et visiteurs.

Le secteur patrimonial – bâtiments et éclairage – représente plus des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre et constitue la principale cible pour la réduction de l'empreinte carbone globale et les économies de coûts de fonctionnement.

Objectifs

Les objectifs de réduction de l'empreinte carbone sur le périmètre de la démarche sont de 20 % à l'échéance 2020 avant d'atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050 soit un rythme annuel de baisse de l'ordre de 430 T_e CO₂.

Les objectifs du Plan Climat ont été affirmés notamment par le conseil municipal le 12 mars 2009 en souscrivant à la convention européenne des maires et le 21 mai 2010 par la Déclaration de Dunkerque sur le climat lors la sixième conférence européenne des villes durables.





Les buts recherchés et actions actées sont compatibles avec ceux du Schéma Régional Climat Air Energie du Nord-Pas de Calais validé à l'automne 2012 et du volet Climat du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable dont l'adoption est prévue à l'automne 2013.

Plan d'actions

De l'analyse de l'état des lieux ainsi que des travaux des groupes techniques créés à cet effet résulte, après avis du comité de pilotage politique, un plan d'actions en matière de réduction des impacts climatiques de la Ville de Dunkerque.

Portant sur les années 2013-2015, ce plan d'actions sera revu et complété pour la période 2015-2020 et ce avec l'intégration à la démarche Climat des communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck.

Le document « Plan Climat de la Ville de Dunkerque » se décompose en 23 fiches actions réparties sous cinq thématiques classées par ordre d'importance respective quant à leur impact sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

La répartition s'établit également au regard des effets de levier directs ou indirects dont dispose la collectivité pour leur mise en place notamment en lien avec les structures n'étant pas sous la gestion directe de la municipalité.

Les cinq thématiques sont :

- Patrimoine municipal : *Disposer d'un parc de bâtiments et d'équipements performants et économes en énergie.*
- Éco-gestes : *Rendre les agents municipaux eco-exemplaires.*
- Déplacements : *Réduire l'impact des déplacements des agents.*
- Éco-responsabilité de la collectivité : *Développer la culture de la prise en compte des impacts climat.*
- Politiques publiques : *Diffuser les bonnes pratiques durables auprès des Dunkerquois .*



Émissions Patrimoine & Services

21 505 teCO₂

Chauffage Urbain exclu

Périmètre : Patrimoine & Services rendus par la Ville de Dunkerque

Année de référence : 2009

Énergie

44,8 %

9 640

Amortissement
énergétique

24,5 %

5 280

Déplacement
agents

11 %

2 385

Déplacement
des visiteurs

10 %

2 095

Matériaux &
services entrants

6,8 %

1 480

Climatisation
& froid

1,5 %

320

Fret

0,8 %

180

Déchets

0,6 %

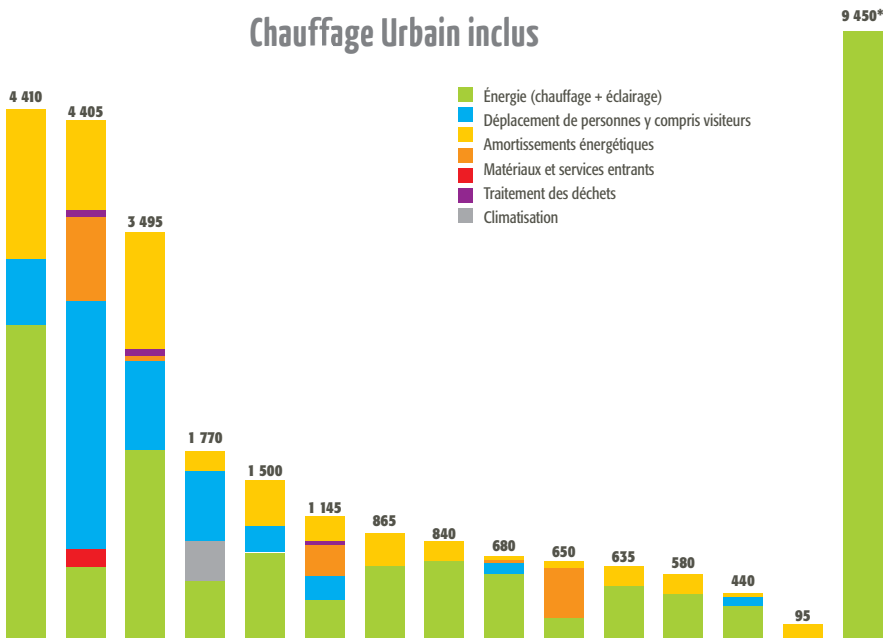
125

ÉMISSIONS PATRIMOINE & SERVICES

Émissions Patrimoine & Services

28 830 teCO₂

Chauffage Urbain inclus



ÉMISSIONS INDUITES PAR TYPE D'ÉQUIPEMENTS

* Sont représentés ici les consommations en CU déjà prises en compte dans l'onglet Énergie et la combustion du CU. Il s'agit d'un double compte volontaire pour visualiser l'impact du CU.

FICHE ACTION N° 1.1 Rationalisation du patrimoine municipal

Patrimoine Municipal

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Disposer d'un parc de bâtiments et d'équipements performants et économes en énergie.

État des lieux :

Au delà des émissions directes de CO₂ par le chauffage, l'éclairage... du patrimoine, un second poste important d'émission de gaz à effet de serre est induit par l'amortissement énergétique (énergie grise), du patrimoine municipal, le poste est évalué à **4 504 T_e CO₂** avec comme hypothèse une durée d'amortissement de trente ans.

L'amortissement énergétique concourt ainsi de l'ordre de **20 %** à l'empreinte carbone totale. Le pourcentage est supérieur à celui constaté dans des collectivités à la taille de population similaire du fait d'une composition disparate.

Avec ses 468 bâtiments représentant une surface d'environ 300 000 m² de SHON, la Ville dispose de 4,3 m² par habitant de bâtiment à comparer à une moyenne nationale de 3 m² par habitant.

Sur la période 2002-2007, plus de 16 millions d'euros furent consacrés à l'entretien lourd, de l'ordre de 11 millions furent affectés à l'amélioration/transformation tandis que 38 millions furent engagés pour la restructuration lourde et la construction neuve.

En 2009, les coûts relevant de la maintenance sont estimés par m² à hauteur de 5 € contre 16 € en moyenne en France tandis que ceux ayant trait à l'énergie sont évalués à 22 € contre 10,5 € et pour ceux dus au nettoyage cela tient à 31 € contre 10,3 €.

Le coût d'application des normes – relevant de l'accessibilité, la réglementation thermique ou de la sécurité – rend fort probable dans les années à venir l'augmentation des coûts de maintenance et d'entretien des bâtiments.

Les interrogations recourent celles portant sur l'utilisation des locaux en particulier pour les bâtiments scolaires en raison de la diminution de la population scolarisée dans les écoles maternelles et primaires.

Actions déjà réalisées :

1 : **2009** : Un audit a été mené sur le patrimoine municipal abordant la typologie, la quantité ainsi que les coûts engendré par l'entretien lourd de même que ceux relatifs à l'amélioration/transformation ainsi qu'à la restructuration lourde et la construction neuve.

2 : **2011** : Création d'une fonction immobilière transversale aux services municipaux rattachée à la Direction des Finances, des Achats et de la Gestion Immobilière.

3 : **2011-2012** : Définition et début de mise en œuvre d'un schéma directeur de relogement des services municipaux, démarche qui concernera au terme de sa concrétisation plus de deux cents agents. 80 % a été effectué en fin 2013 et la totalité le sera en 2014.

4 : **2011-2013** : Inventaire et remise à plat des modalités d'occupations par l'État et par les associations des locaux municipaux, définition et respect des procédures, engagements d'un programme de cessions...

5 : **Fin 2012** : Installation d'un comité de pilotage « Stratégie immobilière » avec la création de groupes thématiques suivant la typologie des bâtiments (fonctions administratives, activités associatives, structures apparentées...).

Plan d'actions :

1 : **2013- 2014** : Définition et début de mise en œuvre d'un nouveau schéma directeur de relogement des services municipaux 2014-2020.

2 : **D'ici 2014** : Finalisation des actions engagées sur la période 2011-2012, poursuite de la réactualisation des titres d'occupations, optimisations d'opportunité des locaux notamment au niveau des équipements scolaires.

2 : **D'ici 2014** : Elaboration et validation de scénarii quant au devenir du patrimoine municipal sur le périmètre antérieur à la fusion association dans le cadre d'un schéma d'orientation prescriptif validé par le comité de pilotage « Stratégie immobilière ».

Moyens :

Groupe de travail par typologie du patrimoine.

Pilote :

DGST / Direction des Finances, des Achats et de la Gestion Immobilière.

Synthèse :

Les émissions de gaz à effet de serre induites par l'énergie grise du patrimoine sont à la mesure de la part en progression constante des coûts attachés à son fonctionnement. La baisse voulue de son empreinte carbone se croise ainsi avec celle de sa nécessaire rationalisation démontrant que les enjeux climatiques et financiers vont de pair.

FICHE ACTION N° 1.2

Rénovation du patrimoine municipal

Patrimoine Municipal

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Disposer d'un parc de bâtiments et d'équipements performants et économes en énergie.

État des lieux :

Les émissions de gaz à effet de serre relevant directement de la consommation énergétique nécessaire au fonctionnement optimal du patrimoine municipal sont évaluées de l'ordre de **9640 Te CO₂**.

Le patrimoine municipal participe ainsi – indépendamment de l'énergie nécessaire à sa construction – à hauteur de **45 %** de l'empreinte carbone totale ; situation supérieure à ce qui prévaut dans d'autres collectivités.

La configuration actuelle du patrimoine municipal résulte d'une série de transferts induits par les fusions des communes à la charnière des années 1960 et 1970 ainsi que par suite de la régénération urbaine des quartiers.

60 % des propriétés constitutives du patrimoine municipal ont une date de construction antérieure à **1976** et une majorité d'entre elles furent construites en **1950 et 1980** soit donc avec un état initial fort énergivore.

Si nous appliquions l'étiquetage énergétique à l'ensemble du patrimoine de la Ville de Dunkerque, nous pourrions estimer qu'environ **47 %** des bâtiments municipaux ont une étiquette énergie comprise entre **E et G**.

La consommation apparaît ainsi supérieure à la moyenne nationale - au regard d'une enquête nationale établie en 2006 - suivant les types d'équipements à l'instar des équipements sportifs municipaux qui auraient une **sur-consommation structurelle** de **15 %**.

Les Lois Grenelle 1 et 2 sur l'environnement mais également les engagements de la municipalité suivant la convention des Maires de mars 2009, imposent de réduire les rejets de Gaz à Effet de Serre de **20 %** en 2020 et de les diviser par quatre pour 2050.

Ces engagements indiquent également une diminution concomitante de la consommation d'énergies de **20 %** et de développer à hauteur de plus de **20 %** l'utilisation des énergies renouvelables à l'horizon 2020.

Actions déjà réalisées :

1 : **Depuis 2008** : Obligation d'afficher les performances énergétiques des bâtiments et de réaliser un audit technique et économique sur tout projet de rénovation de bâtiment de plus de 1000 M2 SHON et dont l'estimation est supérieure de **25 %** à la valeur de l'équipement.

2 : **2009-2010** : Mise en place de panneaux photovoltaïques sur des équipements scolaires – Torpilleur, Andersen, Mer et Peguy-Jaures – de manière concomitante avec les travaux de rénovation. La couverture des besoins électriques de ces établissements fut de **57 %** en 2012.

3 : **Depuis 2010** : Implantation de moyens de télé-relève quant aux fluides – chauffage, électricité, eau – sur plusieurs bâtiments avec un système d'alerte en cas de problèmes identifiés, afin de les réduire sans attendre.

4 : **À compter de 2012** : Obligation est faite par l'article 2 du Grenelle 2 de l'Environnement de réaliser des travaux pour les bâtiments tertiaires existants, devant améliorer leur performance énergétique, sur une période huit ans.

5 : **Depuis 2012** : Est effectué un audit énergétique du patrimoine municipal destiné à faire un état des lieux de chaque bâtiment pour situer l'équipement par rapport aux cibles et évaluer techniquement et financièrement les actions à mettre en oeuvre pour les atteindre.

6 : **Depuis 2012** : Etablissement de fiches concernant les potentialités pour les équipements scolaires et sportifs en terme de réduction de la consommation énergétique, de diminution de l'empreinte carbone et d'augmentation du recours aux énergies renouvelables.

7 : **De 2008 à 2013** : Rénovation d'écoles - Porte d'Eau, Florian, Bettignies, Brossolette et Paul Meurisse Maternelle - pour un coût de 1,4 M € induisant une réduction de 34 % de la consommation énergétique et de 44 % les émissions de CO2 et portant à 29 % la part d'énergies renouvelables.

8 : **De 2008 à 2013** : Rénovation des salles de sport - Burnod, Esplanade, Guillemot, Gaspard Malo, Angellier, Berthelot, Narcisse, Boulez, De Swaen, Dumez et Torpilleur - pour un coût de 0,89 M € induisant une réduction de 31 % de la consommation énergétique et de 35 % des émissions de CO2 et portant à 6 % la part d'énergies renouvelables.

9 : **Automne 2012** : Installation sur trois salles de sports de dispositifs de cartes magnétiques permettant d'adapter la consommation énergétique de ces bâtiments à l'usage réel et non à l'usage théoriquement programmé.

10 : **Fin 2012** : Installation d'un comité de pilotage « Stratégie immobilière » avec la création de groupes thématiques suivant la typologie des bâtiments (fonctions administratives, activités associatives, structures apparentées...).

Plan d'actions :

1 : **2013** : Validation d'un plan pluriannuel de rénovation d'ici 2020 déterminé en fonction des « 3 X 20 » et pouvant être ajusté en fonction du devenir des équipements et de leur optimisation ainsi que de l'enveloppe budgétaire disponible en complément de l'enveloppe d'ores et déjà consacrée aux travaux de clos/couvert (enveloppe « Battent »).

Sur l'ensemble du patrimoine, il est précisé qu'au regard de ce plan pluriannuel de rénovation du patrimoine municipal la réduction de la consommation énergétique en 2020 par rapport à 2008 serait estimée de l'ordre de 30 % et celle de l'empreinte carbone de 40 % tandis que la part des énergies renouvelables atteindrait 20 %.

2 : **2013** : Poursuite de l'établissement de fiches - au-delà des équipements scolaires et sportifs - concernant les potentialités de réduction de la consommation énergétique, de diminution de l'empreinte carbone et d'augmentation du recours aux énergies renouvelables pour l'ensemble du patrimoine municipal.

3 : **2013** : Croisement des fiches de potentialités d'atteinte des « 3 X 20 » avec les scénarii de rationalisation du patrimoine municipal avant une application concrète selon un calendrier à définir.

Moyens :

Mise en place d'un **pilotage de l'ensemble des actions** coordonnant toutes les démarches de travaux d'isolation afin de permettre le lancement d'un réel programme pluriannuel d'isolation de nos bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables.

Renforcement, en fonction des disponibilités, du budget annuel consacré à la rénovation de des bâtiments municipaux. L'enveloppe dévolue est évaluée actuellement à hauteur de 1 000 000 €,

Par la suite, l'abondement de l'enveloppe consacrée à ces travaux pourrait être réalisé avec les gains générés par la baisse des consommations énergétiques et transféré en crédit d'investissement.

Pilote :

DGST avec un Comité de Pilotage spécifique « Patrimoine ».

Synthèse :

L'empreinte carbone induite par la consommation énergétique du patrimoine est conséquente à la mesure du poids croissant sur le budget municipal de la facture monétaire correspondante. L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre recoupe la nécessité de la mise à niveau de ce secteur afin de préserver les marges de manœuvre budgétaires de la Ville de Dunkerque.

FICHE ACTION N° 1.3

Réseau de chaleur

Patrimoine Municipal

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Disposer d'un parc de bâtiments et d'équipements performants et économes en énergie.

État des lieux :

Le réseau de chauffage urbain entré en vigueur en 1985 approvisionne 105 clients parmi lesquels on notera les bâtiments relevant de ses deux propriétaires initiaux à savoir les Villes de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer.

Entre 55 à 75 % de l'énergie produite en fonctionnement normal provient d'une énergie de récupération - à savoir la chaleur ressortant de l'activité sidérurgique - suivant l'activité du site d'Arcelor Mittal.

L'empreinte carbone par MWh ressortant du réseau de chauffage urbain dans sa configuration actuelle est estimée de l'ordre de 0,104 Te CO₂ contre 0,32 au fioul lourd, 0,235 au gaz et 0,300 au fioul domestique.

Les émissions générées par le réseau du chauffage urbain - à hauteur de **7 325 Te CO₂** - ont été distinguées du bilan carbone afin de visualiser la responsabilité de chaque bâtiment et direction en fonction des consommations énergétiques de l'ordre de 21 505 Te CO₂.

Le contenu carbone de l'énergie ressortant du réseau de chaleur urbain est fortement dépendant de la variation de l'activité du site sidérurgique car lors de la baisse d'activité une mobilisation croissante est demandée aux chaudières relais.

Actions déjà réalisées :

2012 : Lancement de l'étude sur la stratégie de développement du réseau de chauffage urbain portant tout à la fois sur la diversification des sources d'énergies ainsi que son extension. Le périmètre porte sur l'ensemble du territoire communautaire et avec une visée à l'horizon 2020.

Plan d'actions 2013-2014 :

2013 : Exposé et validation des scénarii d'évolution de la configuration du réseau de chaleur urbain.

Moyens :

L'enveloppe budgétaire dédiée est à fixer relativement aux scénarii d'évolution de la configuration du réseau de chaleur urbain.

Pilote :

DGST.

Synthèse :

Le recours au réseau de chaleur urbain est intéressant tant au regard des émissions de gaz à effet de serre ainsi économisés mais aussi globalement en terme de consommations énergétiques et de dépenses financières générées. L'extension de ses sources d'énergies concourt à la pérennité d'un atout notable dans la réduction de l'empreinte carbone du territoire et de la collectivité en particulier.



Le réseau de chaleur va faire l'objet d'une extension à l'échelle communautaire.

FICHE ACTION N° 1.4

Éclairage public

Patrimoine Municipal

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Disposer d'un parc de bâtiments et d'équipements performants et économes en énergie.

État des lieux :

Nombre de foyers : 10 500.

Nombre de points lumineux : 12 800.

Puissance installée : 2 000 Kw.

Consommation annuelle moyenne sur la période 2006 – 2011 : 7 700 000 KW/h soit près 40 % de la consommation électrique globale de la municipalité.

Empreinte carbone en 2009 : **840 T Co2** – 695 pour la consommation électrique et 145 pour le matériel – représentant 4 % de l'empreinte carbone municipale.

Temps de fonctionnement : 4 000 heures.

Budget Energie 2012 : 1 090 K€.

Budget Investissement 2012 : 600 K€.

Budget Maintenance 2012 : 633 K€.

Longueur de voiries éclairées : 230 Km.

Actions déjà réalisées :

1 : **2009** : Réglage de l'ensemble des horloges astronomiques avec une diminution de 16 minutes par jour équivalant au final à 176 heures par an. L'investissement à coût nul a permis l'économie immédiate annuelle de 286 880 kW/h équivalente de 35 T CO2 et de 21 717 €.

2 : **2009-2010** : régulation-réduction de tension avec 20 armoires énergivores - ayant un abonnement supérieur ou égal à 36 kV - équipées de régulateurs/variateurs. L'investissement de 4 000 € par armoire induit un engagement global de 80 000 € rentabilisé sur huit années grâce à une économie annuelle de 136 000 KW/h équivalente à 16 T de CO2 ainsi qu'à 10 500 €.

3 : **2010-2011-2012** : remplacement des luminaires les moins performants – « boules » - par des luminaires directionnels avec réflecteurs permettant un moindre impact en terme de pollutions lumineuses. Le nombre de luminaires remplacés durant cette période fut de l'ordre de 700 sur un total de 1 600. Au terme du remplacement, l'économie annuelle générée sera de 576 000 kw/h équivalente à 70 t de CO2 ainsi qu'à 43 000 €.

4 : **En continu** : Mise en place de ballasts électroniques tributaire de la création de réseau ou du remplacement complet (hors réseaux équipés de réducteurs/variateurs). Le gain énergétique unitaire est de 10 % par rapport au ballast ferromagnétique avec un retour sur investissement sur quatre années. Au regard des remplacements effectués à ce jour, l'économie annuelle est de 24 000 kW/h équivalente à 3 t de CO2 ainsi qu'à 1 816 €.

Plan d'actions :

1 : **Poursuite du programme de remplacement** des luminaires les moins performants par des luminaires directionnels avec réflecteurs. Le remplacement des 900 restants sur un total de 1 600 au cours des trois prochaines années nécessitera un investissement de 420 000 € avec au final un gain annuel de 576 000 KW/h équivalente à 70 T Co2 et à 43 000 euros.

2 : **Remplacement des appareils en ballon-fluo** - exigé par la réglementation – au nombre de 1 465. il sera effectué sur trois années induisant un investissement de 90 000 € générant à terme une économie annuelle de 350 000 kWh équivalente à 45 Tt de CO₂ et à 25 000 €.

3 : Réflexion quant aux sites d'implantation de **LED**, une technologie évolutive ayant fait ses preuves dans la mise en valeur du patrimoine et pouvant apporter une contribution en terme de coûts d'entretien mais aussi en terme de souplesse d'utilisation.

4 : Analyse quant aux conséquences potentiellement induites tant par l'incorporation des **énergies renouvelables** que par la mise en place de la télégestion dans le système actuel de l'éclairage public municipal.

5 : Mise en place d'un **suivi mensuel** des consommations énergétiques par compteur et donc des incidences tant climatiques que financières afin de comparer de manière plus régulière les résultats théoriques et réels.

6 : Réflexion sur **l'énergie grise et le cycle de vie** du matériel utilisé pour l'éclairage public – à l'instar des candélabres – concourant en 2009 à hauteur de 17 % de l'empreinte carbone de ce secteur particulier.

7 : Établissement en 2014 d'un **nouveau Plan Lumière** pour examiner le bilan des résultats en termes d'éclairage de la Ville, les principes d'éclairage, les logiques d'aménagement des équipements d'éclairage public, les modalités contractuelles de mise en œuvre et les incidences des prescriptions législatives en terme d'éclairage privé.

Parmi les pistes existantes se trouve la diminution de la puissance installée aujourd'hui de l'ordre de 20 lux au m² alors qu'il semblerait possible de la faire évoluer, sous réserve d'études, vers quelque chose de l'ordre de 12 à 13 lux au m².

Par ailleurs, la consommation moyenne en ce domaine sur le territoire de la Ville de Dunkerque est de l'ordre de 103 kWh/hab/an contre environ 91 au niveau national tandis que la valeur cible Citergie est fixée à 42.

8 : Réduction des temps d'éclairage :

- **les parcs publics fermés** : coupure de l'éclairage à l'intérieur des parcs publics fermés une demi-heure après la fermeture et rallumer une demi-heure avant l'ouverture : Château Coquelle, Château Loubry, Ziegler, Saint Gilles et Musée d'Art Contemporain,
- **les ateliers municipaux** selon un horaire à définir,
- **la digue du vent** – portion de la digue de mer longeant le Parc du Vent – selon un horaire à définir,
- **les secteurs non urbanisés** à l'instar du parking du Môle 1 avec extinction après la dernière navette et allumage une demi-heure avant la première,
- **les éclairages de mise en valeur du patrimoine** coupés à partir de minuit et rallumés à compter de 6h à l'instar de l'Hôtel de Ville, Beffroi, Mairies de quartier...
- **les axes purement routiers sans** piétons ni cyclistes dont notamment la traversée Est-Ouest ainsi que les rues Alexis Carrel et de la Gironde (cf. carte de repérage).

Moyens :

L'enveloppe budgétaire dédiée à ce plan d'actions concernant l'éclairage public sur une durée de trois années est de l'ordre de **150 000 euros** par an, pour un coût total estimé à 500 000 €.

Groupe de travail transversal entre la DGST et la Mission Développement durable.

Pilote :

DGST (via la Direction de l'Aménagement Urbain).

Synthèse :

Entre 2013 et 2015, le plan d'actions permettrait à périmètre constant une baisse de **15 %** avec une économie monétaire de **8 %** car prise en considération d'une augmentation annuelle du coût unitaire de l'électricité de 2,5 %. Au terme de cette phase, les économies induites en terme d'empreinte carbone sont estimées à **169 Tt CO₂**.

FICHE ACTION N° 1.5 Démarche Cit'ergie

Patrimoine Municipal

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Disposer d'un parc de bâtiments et d'équipements performants et économes en énergie.

État des lieux :

La somme des émissions de gaz à effet de serre relevant directement de la consommation énergétique nécessaire au fonctionnement du patrimoine avec celles nécessaires à sa constitution est de 14 944 Te CO₂.

Ce faisant, le patrimoine municipal participe à hauteur des deux tiers de l'empreinte carbone soit une situation supérieure à ce qui prévaut dans d'autres collectivités locales à la population pourtant similaire.

L'importance du patrimoine en terme de poids carbone n'a d'égale que les marges de progression en ce domaine dans le plan climat car si nous obtenons 30 % de gain dans ce secteur nous remplissons l'objectif global de moins 20 % en 2020.

La nécessité d'un dispositif de suivi et d'évaluation apparaît donc plus clairement afin d'établir au mieux les avancées réalisées, de vérifier leur conformité aux prévisions et de proposer, si nécessaire, des pistes d'amélioration.

Actions déjà réalisées :

1 : **2012-2013** : Mise en place de groupes de travail « Patrimoine » créés en vue de fournir des éléments d'arbitrage sur le patrimoine à conserver et, pour ce dernier, à rénover de manière conséquente dans une perspective d'économies d'énergie.

2 : **2010-2013** : Échanges avec les services de la Communauté Urbaine de Dunkerque portant sur les Mise en place et établissement de la labellisation Cit'ergie – démarche européenne adaptée au niveau national par l'ADEME.

Plan d'actions 2013-2014 :

Mise en œuvre de la labellisation Cit'Ergie par les services municipaux. Il s'agit de la déclinaison au niveau national par l'ADEME d'une démarche européenne dénommée European Energy Award.

Ce label de « bonne conduite » récompense pour quatre années les collectivités qui sont engagées dans un processus de management de la qualité, appliqué à la mise en œuvre de leur politique de l'énergie au niveau de leur territoire.

Pour établir précisément le niveau atteint par la collectivité, les politiques poursuivies des services municipaux sont jaugées à partir d'une grille d'analyse reposant sur 79 points d'appréciation.

Ces derniers sont répartis en 6 domaines : développement territorial, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie et eau, mobilité, organisation interne, communication et coopération.

Moyens :

Engagement de la municipalité dans la démarche Cit'ergie étant entendu que cet engagement ne peut se concrétiser que s'il y a un porteur technique clairement identifié dont la nécessité est indéniable au niveau des services techniques (priorisé au niveau du Plan Emploi 2013).

Pilote :

DGST/Mission Développement durable/Direction des Finances, des Achats et de la Gestion immobilière.

Synthèse :

L'empreinte carbone induite tant par la consommation énergétique du patrimoine que par son amortissement énergétique est conséquente à la mesure du poids croissant du coût énergétique sur le budget municipal. La réduction nécessaire des émissions de gaz à effet de serre recoupe la mise à niveau du patrimoine afin de préserver les marges de manœuvre budgétaires de la Ville de Dunkerque.



FICHE ACTION N° 2.1

Sensibilisation des agents au développement durable

Éco-gestes

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Rendre les agents municipaux éco-exemplaires.

État des lieux :

Indépendamment des mutations techniques nécessaires dans différents secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre (mobilité, patrimoine, achats...), la question des **changements de comportements** est essentielle pour diminuer l'empreinte carbone municipale.

En complément des investissements technologiques, il apparaît souhaitable d'amener les agents à connaître et mettre en pratique **les éco-gestes** favorables au climat et ce, en prenant en compte la diversité des métiers des agents.

Cet aspect particulier de la formation des agents est tout spécialement important pour les gestionnaires d'immeubles et d'équipements, car **la réduction escomptée** des consommations de fluides – notamment celles relevant de l'éclairage des bâtiments – est de l'ordre de **10 à 15 %**.

Il semble donc important de proposer un **projet managérial ambitieux** visant à modifier dans la durée les pratiques et à entretenir une vraie dynamique de projet.

Au regard de la diversité du personnel municipal ainsi que de celui des structures associées ou apparentées, il importera de contextualiser les dynamiques afin de rendre palpables les incidences des changements de comportements au quotidien.

Actions déjà réalisées :

1 : **2010** : Création d'un groupe de travail transversal aux services et structures spécifiquement dédié aux éco-gestes – et donc plus largement à la sensibilisation des agents au développement durable.

2 : **2011** : Évolution des réflexions vers le tri des déchets avec la mise sur pied d'un groupe de travail spécifiquement dédié à l'amélioration de la qualité du tri des déchets – tant usuels, alimentaires que techniques – émanant des services municipaux.

3 : **Automne 2011** : Orientation des travaux vers le secteur de la mobilité avec la création des groupes de travail consacrés à l'« Éco-conduite » et à l'« Empreinte CO2 du parc automobile municipal ».

4 : **Printemps 2012** : Échanges sur une politique large de sensibilisation des agents au développement durable – en complément des réflexions par secteurs – avec le concours de la Maison 3D en charge du dispositif à la Communauté Urbaine.

5 : **Automne 2012** : Expérimentation par deux groupes test composés d'agents issus des services administratifs – Mairie de quartier de Malo-les-Bains et Direction de la solidarité – d'une demi-journée de sensibilisation à la Maison 3D.

Plan d'actions :

- 1 : Établissement d'un **plan de sensibilisation** générale des agents administratifs au développement durable avec le concours de la **Maison 3D**. Il s'agira de donner aux agents un « socle commun » de connaissances leur permettant de comprendre les enjeux et les conséquences des éco-gestes au quotidien.
- 2 : Réflexion spécifique pour la sensibilisation des **agents plus techniques** – notamment ceux gérant des équipements ou des bâtiments - avec un processus de sensibilisation partant des métiers pratiqués et effectué en conditions réelles.
- 3 : Repérage dans les deux groupes visés de personnes davantage motivées et plus enclines à devenir des porteurs de la démarche « développement durable » au niveau de leur service ou de leur équipement, pour en faire des « **agents relai** ».
- 4 : Sensibilisation renforcée de ces « agents relais » et instauration d'une dynamique de groupe entre eux.

Moyens :

Nécessité de **moyens humains spécifiquement dédiés** pour l'organisation matérielle de l'animation et du pilotage de cette démarche. Ces moyens humains pourraient provenir de la **mission Qualiville**, qui a achevé avec succès une bonne partie de sa tâche.

Pilote :

Mission Développement Durable/DRH/personne à désigner.

Synthèse :

L'investissement dévolu à cette démarche pourra être au final compensé grâce à des économies de fonctionnement.

FICHE ACTION N° 2.2

Tri des déchets

Éco-responsabilité de la Collectivité

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Développer la culture de la prise en compte des impacts climat.

État des lieux :

Les services municipaux disposent globalement de marges de progression importantes en matière de qualité du tri des déchets principalement ceux relevant des services administratifs ainsi que des équipements scolaires, culturels et sportifs.

L'empreinte carbone des déchets émanant des services municipaux est estimée de l'ordre de **125 T eq CO2** mais cette évaluation ne repose pas sur des éléments objectifs (pas de comptage) mais seulement sur des projections en fonction du nombre d'agents et des statistiques nationales.

La faible qualité du tri des déchets des services municipaux impacte par contrecoup les émissions de gaz à effet de serre du **service public des déchets** dépendant de la **Communauté Urbaine** et par là même le **bilan carbone territorial**.

Actions déjà réalisées :

- 1 : **2011** : Remise à plat du dispositif de sortie des ouvrages et magazines émanant du service de la Lecture Publique afin d'assurer le suivi de ces déchets spécifiques municipaux et améliorer leur recyclage.
- 2 : **2011** : Création d'un groupe de travail transversal spécifiquement dédié à l'amélioration de la qualité du tri des déchets - tant usuels, alimentaires que techniques - émanant des services municipaux.
- 3 : **2011-2012** : Établissement d'un état des lieux des déchets d'ordre technique principalement ceux émanant du centre technique municipal et des services techniques affectés aux mairies de quartier.
- 4 : **2012** : État des lieux exhaustif du mobilier, des conditions de remisage des poubelles et des moyens humains en terme de tri au niveau des principaux services administratifs – Hôtel de Ville, Centre technique municipal, équipements culturels... – ainsi qu'à ceux des équipements scolaires.

Plan d'actions 2013-2014 :

A) Déchets classiques :

- 1 : Création de supports de sensibilisation au tri des déchets qui seront communs aux services municipaux dunkerquois et communautaires dont un premier support sera dévolu aux déchets usuels dans les services administratifs.
- 2 : Remise à plat du dispositif dans les principaux services administratifs – changement de poubelle, formation des agents d'entretien, sensibilisation des agents et évaluation de la qualité du tri des déchets au niveau de l'Hôtel de Ville et des services entretenus par l'équipe d'entretien « centrale ».
- 3 : État des lieux exhaustif du mobilier, des conditions de remisage des poubelles et du matériel d'entretien ainsi que des moyens humains en terme de tri au niveau des mairies de quartier ainsi que des équipements sportifs et culturels.

B) Papier :

- 1 : Réflexion sur la diminution de l'usage du papier dans les services municipaux au regard d'une sensibilisation en terme d'impact carbone mais aussi en terme de paramétrages des outils informatiques ainsi que des photocopieurs.
- 2 : Réflexion sur la création d'une filière spécifique dédiée au tri du papier.

C) Déchets techniques :

- 1 : Établissement d'un complément d'état des lieux des déchets d'ordre technique principalement ceux émanant du centre technique municipal et des services techniques affectés aux mairies de quartier.
- 2 : Analyse spécifique des circuits de tri des déchets non ménagers comme, par exemple, ceux des équipements électriques et électroniques ou ceux émanant des publications municipales produites en interne ou externalisées.

D) Déchets fermentescibles dans les établissements scolaires :

- 1 : Expérimentation de la remise à plat du tri des déchets basiques ainsi que du compostage des déchets alimentaires ressortant du restaurant scolaire pour le groupe scolaire de la **Meunerie à Petite-Synthe**.
- 2 : Sensibilisation spécifique aux enjeux du développement durable pour les agents d'entretien et de la restauration collective en accompagnement de la remise à plat du dispositif du tri des déchets de ce groupe scolaire, avec le concours des services communautaires.
- 3 : Réflexion sur des actions de sensibilisation du personnel municipal et des élèves au **gaspillage alimentaire**, en complément de la démarche projetée d'apprentissage au tri des déchets de la restauration.
- 4 : Réflexion quant à l'extension progressive de la démarche de sensibilisation au tri des déchets alimentaires – à partir de l'expérience de la restauration scolaire de La Meunerie - à d'autres équipements scolaires.
- 5 : Étude sur l'usage par les services techniques municipaux des produits issus du compostage des déchets issus de la restauration collective à destination des espaces verts proches des établissements scolaires.

E) Évaluation :

Établissement d'un tableau de bord évaluant régulièrement la qualité du tri des déchets - tant usuels, alimentaires que techniques - dans les services, avec le concours des agents communautaires.

F) CCAS-ADUGES :

Travail partenarial avec le CCAS – notamment pour les établissements spécifiques – ainsi qu'auprès des maisons de quartier de l'ADUGES.

Moyens :

Groupes de travail transversaux, avec les services communautaires compétents en appui.

Pilote :

Mission Développement Durable.

Synthèse :

Le plan d'actions présenté ne fixe pas d'objectifs quantifiés en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre au regard de la difficulté actuelle à évaluer plus finement – tant quantitativement que qualitativement – les déchets issus des services municipaux. Il s'agira prioritairement d'améliorer les dispositifs de tri et de permettre une meilleure traçabilité avant d'envisager de fixer des objectifs précis en terme de qualité de tri.

FICHE ACTION N° 2.3

Éco-conduite

Éco-gestes

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Rendre les agents municipaux éco-exemplaires.

État des lieux :

Les émissions de gaz à effet de serre induites par les **déplacements des personnels** concernés sont estimées au niveau de **2 385 teCO₂** ce qui représente in fine de l'ordre de **11 %** de l'empreinte carbone globale.

Trois quarts de ces émissions ressortent des trajets effectués par les personnes entre leur domicile et le lieu de travail tandis que le quart restant est généré dans le cadre des déplacements professionnels.

Dans ces deux catégories de déplacements, en particulier ceux effectués entre le domicile et le travail, l'impact carbone de l'usage de la voiture individuelle est très prédominant au regard de celui des autres modes.

Indépendamment des actions structurelles et techniques portant sur le périmètre du parc automobile, la mutualisation de son usage ainsi que la carburation des véhicules, il importait d'agir sur le **volet comportemental**.

Le changement comportemental escompté pour les agents dans leur usage des véhicules municipaux avait aussi pour visée de pouvoir être dupliqué – en dehors du cadre professionnel - sur leurs propres véhicules.

La démarche **d'éco-conduite** – où les personnes formées peuvent voir les bénéfices induits économiques et environnementaux – s'inscrit plus largement dans le cadre de **l'éco-exemplarité des agents**.

Le périmètre de la démarche concerne au premier chef les agents municipaux stricto sensu mais également ceux issus des services du CCAS ainsi que les salariés des différentes structures de l'ADUGES.

Actions déjà réalisées :

1 : **Printemps 2011** : Formation d'un groupe de travail transversal à plusieurs services et structures spécifiquement dédié à la mise en œuvre des différents paramètres impactés par la démarche éco-conduite.

2 : **Juin 2011** : Formation d'une semaine pour l'équipe de six agents municipaux – qui se sont portés candidats volontaires pour ce faire et non pas désignés – afin de devenir moniteurs de formation éco-conduite.

3 : **Septembre 2011** : À compter de la rentrée 2011, rappel régulier auprès des agents des possibilités offertes par la démarche avec une focale particulière aux responsables de services (courriers, intranet, Mairie Mag...).

4 : **Octobre 2011** : Début effectif de la formation qui dure sur une durée de deux heures/deux heures trente via l'usage d'un véhicule municipal classique dédié sur un circuit déterminé ainsi qu'un local de l'école Pierre Brossolette à Rosendaël.

5 : **Janvier 2012** : Attribution du Prix Climat, dans le cadre de la cérémonie des vœux au personnel, aux membres du groupe de travail de la démarche – et en particulier aux six moniteurs de l'équipe initiale.

6 : **Mars-Avril 2012** : Envoi d'un document de sensibilisation aux bonnes pratiques liées à l'éco-conduite ainsi qu'aux modes doux de déplacements à toutes les personnes ayant suivi la démarche depuis son début ou appelées à le suivre.

7 : **Novembre-Décembre 2012** : Formation de nouveaux moniteurs afin de pallier le turnover dans l'équipe initiale de la démarche, de poursuivre le rythme de formation et d'élargir la démarche aux véhicules techniques.

8 : **Janvier 2013** : Le nombre de personnes ayant suivi la formation au cours de l'année 2012 est établi à **170**, chiffre qui s'ajoute aux **83** agents ou apparentés qui avaient bénéficié du dispositif lors des trois derniers mois de l'année 2011 soit un total de **253**.

Plan d'actions :

1 : **Début 2013** : État des lieux précis de la démarche : nombre de personnes formées, services concernés,... afin de jauger les marges de progression dans les secteurs fort utilisateurs de véhicules.

2 : **Hiver-Printemps 2013** : Suivi parallèle du changement du parc automobile municipal avec l'introduction de véhicules hybrides et électriques en plus de ceux à la carburation thermique classique.

3 : **Automne 2013** : Contrôle auprès des personnes ayant suivi la formation afin de vérifier la persistance des éco-gestes principalement les plus grands utilisateurs de véhicules dans le cadre professionnel.

4 : **Printemps 2014** : Analyse des possibilités de l'extension de la démarche aux agents appartenant aux communes associées de Fort-Mardyck et de Saint-Pol-sur-Mer dans le cadre de la mutualisation des services municipaux.

Moyens :

Prise en charge par une personne de la DRH de la mise en relation de l'offre et de la demande de formation d'éco-conduite.

Pilote :

Mission Développement Durable et groupe de travail transversal.

Synthèse :

Évaluation à mener de l'effectivité des économies de carburant générées par la formation et donc de la persistance des « bons réflexes » inculqués. Dans l'estimation projetée, la réduction de l'ordre de **10 %** des consommations de carburants des véhicules municipaux pouvait concourir à des gains annuels de l'ordre **57 Te CO2** et de **20 110 litres d'économies** (environ 30 000 euros).

FICHE ACTION N° 3.1

Empreinte CO2 du parc automobile municipal

Déplacement des agents

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Réduire l'impact des déplacements des agents.

État des lieux :

L'empreinte carbone des déplacements des personnels concernés est estimée de l'ordre de **11 %** du total des émissions de gaz à effet de serre dans le périmètre d'analyse du plan climat énergie territorial soit de l'ordre de **2 385 Te CO2**.

Un quart de ces émissions est généré dans le cadre des déplacements professionnels – contre trois-quarts restants pour les trajets domicile-travail – avec une prédominance forte de la contribution des véhicules municipaux.

Outre les efforts portés en terme de co-voiturage, de recours à l'éco-conduite ou d'usage de modes doux dans les déplacements, il est apparu adéquat de se pencher sur les sources de diminution de l'**empreinte CO2 du parc automobile municipal**.

La mutation de ce secteur se produit alors même qu'un nouveau plan de circulation et de stationnement dans le centre d'agglomération impacte le principal générateur de déplacements, en l'occurrence la Mairie centrale.

Actions déjà réalisées :

- 1 : **Automne 2011** : Formation d'un groupe de travail transversal à plusieurs services municipaux spécialement dévolu à la diminution de l'empreinte CO2 générée par l'usage du parc automobile municipal.
- 2 : **Hiver 2012** : Les réflexions se sont attachées quasi exclusivement à la partie locative du parc automobile municipal dont le contrat d'affrètement qui arrivait à échéance.
- 3 : **Printemps 2012** : Analyse de différents scénarii portant sur le périmètre de la partie locative du parc automobile, la mutualisation de son usage, la carburation des véhicules et enfin, les impacts en terme d'organisation (garage...).
- 4 : **Juin 2012** : Lancement de l'appel d'offres par le Conseil Municipal portant sur le renouvellement de la partie locative du parc automobile : 29 essence, 14 électriques, 24 hybrides, soit **67 véhicules** contre **87 initialement**.
- 5 : **Automne 2012** : Analyse des propositions et passage en commission d'appel d'offres pour le choix des constructeurs retenus pour les trois types de véhicules suivant la carburation retenue dans le scénario initial.
- 6 : **Automne 2012** : Avenant au contrat précédent pour prolonger de quelques mois l'affrètement des actuels véhicules loués du parc automobile municipal tandis que parmi ces derniers – à carburation thermique – étaient achetés.

Plan d'actions :

- 1 : **Janvier-Mars 2013** : Arrivée progressive des véhicules de la partie locative du nouveau parc automobile d'abord les véhicules thermiques puis ceux à carburant hybride et enfin ceux à propulsion électrique.
- 2 : **Mars-Avril 2013** : État des lieux des mutations intervenues sur la partie locative du parc automobile principalement en terme de protocoles d'évaluation de la consommation énergétique et d'organisation notamment au niveau du pool des véhicules.
- 3 : **Mars-Avril 2013** : Extension de la démarche de diminution de l'empreinte CO2 du parc automobile municipal, et ce au-delà des véhicules de la partie locative, avec une prise en compte spécifique des véhicules techniques.
- 4 : **Printemps 2013** : État des lieux global du parc automobile afin d'élaborer une politique globale de réduction de l'empreinte CO2 de ce secteur sur plusieurs années et ce en lien avec les axes du plan de déplacement administration.

Moyens :

Continuation du groupe de travail transversal dédié à la démarche.

Pilote :

Direction Administration Générale et la DGST (via le chargé de mission « Mobilité »).

Synthèse :

Il importe d'établir un tableau d'évaluation des estimations de réduction de l'empreinte carbone grâce à l'introduction de critères climat dans le choix des véhicules. Ainsi, l'introduction de **5 à 15 %** de véhicules électriques dans l'ensemble du parc municipal est considérée comme pouvant permettre des gains compris entre **27 et 80 te CO2/an**.

FICHE ACTION N° 3.2

Modes alternatifs de déplacements

Déplacement des agents

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Réduire l'impact des déplacements des agents.

État des lieux :

L'empreinte carbone des déplacements des agents Les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements des personnels concernés sont évaluées à hauteur de **2 095 te CO2** ce qui représentent in fine de l'ordre de **10 %** de l'empreinte carbone globale.

Trois quarts de ces émissions ressortent des trajets effectués par les personnes entre leur domicile et le lieu de travail tandis que le quart restant est produit dans le cadre des déplacements professionnels.

L'impact carbone de l'usage individuel de la voiture est très prédominant dans les deux catégories de déplacements du public visé et ce en particulier pour les trajets effectués entre le domicile et le travail.

Indépendamment des efforts développés en matière comportementale, organisationnelle ou technologique quant à l'usage des véhicules municipaux, il convient de se pencher sur le recours à d'autres modes de transports.

Le recours aux modes moins impactants en terme d'émissions de gaz à effet de serre a été inscrit en priorité dans le plan de déplacement administration qui fut lancé en 2007.

Actions déjà réalisées :

- 1 : Organisation de « *Au boulot à vélo* » soit une opération annuelle de sensibilisation spécifique sur les trajets déplacements domicile-travail organisée en lien avec les services de la CUD et de la DDTM.
- 2 : Mise en œuvre de stages de remise en selle - notamment au cours de la semaine officielle de la mobilité – avec le concours de l'association droit au vélo (ADAV) afin d'initier à l'usage utilitaire du vélo avec remise de kit de sécurité.
- 3 : Organisation de Caps Mobilité qui sont des demi journées d'information des agents sur site avec les partenaires en matière de transport à savoir Dk Bus Marine, la SNCF, la Maison de l'Environnement...
- 4 : Implantation d'arceaux à vélo usuels ou d'abris vélo sécurisés et ce à proximité immédiate des équipements municipaux et apparentés voire en leur sein même comme à la Mairie centrale ou du Centre Technique Municipal.
- 5 : Mise à disposition de vélos – 38 usuels et 5 à assistance électrique – auprès des agents pour les déplacements professionnels et pendulaires avec une affectation de certains vélos directement dans les équipements municipaux.
- 5 : Enquête qualitative menée auprès du personnel municipal et apparenté sur le centre d'agglomération qui montre la potentialité d'un **report** dans leurs trajets domicile-travail vers le vélo et les transports en commun et ce donc au désavantage de la voiture.
- 6 : Mise à disposition de tickets de bus pour les déplacements professionnels. En effet, certains équipements municipaux se trouvent à proximité de points d'arrêt de lignes de bus.

- 7 : Ouverture sur le site « Covoiturage – Dunkerque » d'un espace communautaire réservé aux agents municipaux afin de faciliter l'usage de ce dispositif de mise en lien pour les déplacements domicile-travail.
- 8 : Montée en charge du remboursement par la Collectivité du coût de l'abonnement aux transports collectifs tant les bus que les trains (50 % des cartes d'abonnement).

Plan d'actions 2013-2014 :

- 1 : **2013-2014** : Renforcement des politiques menées en particulier depuis 2010 - via une systématisation de la communication et de l'accompagnement – et ce en vue de l'adoption d'une nouvelle mouture du plan de déplacement administration. Il s'agit de lever les freins à l'usage des modes doux et de rendre leur utilisation confortable.
- 2 : Calcul et publicité autour des temps de déplacement d'un équipement municipal à un autre selon les différents modes de déplacement.

Moyens :

Recrutement et entrée en fonction du chargé de mission « Mobilité ».

Pilote :

Chargé de mission « Mobilité » / DGST.

Synthèse :

La démarche portée par les services municipaux d'un recours croissant aux modes de transports plus respectueux de l'environnement a connu une montée en puissance depuis plusieurs années. Pour parvenir à passer à un usage plus large du vélo ou du bus, il convient d'accompagner plus fortement les agents. La production d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation des actions menées semble également nécessaire.



Les agents municipaux sont formés à l'éco-conduite pour économiser l'énergie.

FICHE ACTION N° 3.3 Déplacement des agents dans le centre d'agglomération

Déplacement des agents

OBJECTIF GÉNÉRAL :
Réduire l'impact des déplacements des agents.

État des lieux :

Dans le cadre des réflexions existantes sur la physionomie du centre d'agglomération fut mis en place par la municipalité un nouveau plan de circulation et de stationnement à compter du 27 août 2012.

Ce dispositif s'est précisément concrétisé au travers d'une extension du stationnement payant, d'offre de parkings relais, l'installation de navettes gratuites vers ou en provenance de ces parkings de même que de nouveaux aménagements de voirie.

La création des zones 30 dans le périmètre du centre d'agglomération symbolise ainsi l'inflexion donnée au profit de la circulation apaisée et plus largement au profit des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle à l'instar des piétons et des vélos.

Au regard de la présence conséquente dans le secteur concerné des services administratifs dépendants de la Ville de Dunkerque ou qui lui sont apparentés – CCAS, ADUGES... – une attention particulière fut portée sur la mobilité des agents.

Actions déjà réalisées :

Printemps 2012 : Dans le cadre d'une extension de la démarche de mobilité durable, une enquête fut réalisée afin de mieux discerner les besoins des agents municipaux sur plusieurs sites administratifs.

Les 4 thèmes abordés dans le questionnaire utilisé dans cette enquête abordaient les trajets domicile travail, la pause méridienne, les connaissances sur le plan déplacements-Mairie existant, les attentes et suggestions des personnes interrogées.

700 questionnaires ont été distribués avec un taux de réponse de 70 % tandis qu'en parallèle 30 entretiens semis directifs ont été menés faisant ressortir le constat d'une qualité quant aux informations recueillies.

De l'enquête menée ressort notamment un potentiel important de report modal parmi les agents – vers le bus, le vélo et la marche – avec un intérêt quant aux pistes d'actions exposées alors par les enquêteurs.

Plan d'actions :

Printemps 2013 : Au regard de la mise en vigueur des nouvelles dispositions en matière de stationnement et de mobilité dans le centre d'agglomération, il serait pertinent d'effectuer une nouvelle enquête sur le modèle de celle effectuée au printemps 2012.

L'intérêt serait de vérifier en quoi ce nouveau plan de circulation et de stationnement a entraîné de nouveaux comportements chez le public notamment en terme de covoiturage ou plus largement de report modal.

Ce serait aussi l'occasion de regarder l'impact des propositions d'actions comme le parking vélo sécurisé de même que le nouveau parc de véhicules avec les nouvelles modalités de gestion (pool, modification des conditions de remisage...).

Moyens :

Deux stagiaires pendant au minimum trois mois.
Indemnisation des stagiaires et temps d'encadrement et de tutorat.

Pilote :

DGST via le chargé de mission mobilité.

Synthèse :

Est mise en exergue la nécessité d'une cohérence entre la mise en œuvre en continu du plan de circulation et de stationnement dans le centre d'agglomération et les déplacements des agents municipaux ainsi que des salariés des structures comme l'ADUGES et le CCAS.



Les plans de déplacements scolaires permettent d'améliorer la sécurité des enfants.

FICHE ACTION N° 4.1 Nature en ville

Éco-responsabilité de la Collectivité

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Développer la culture de la prise en compte des impacts climat.

État des lieux :

L’empreinte carbone au regard de l’entretien des espaces verts est estimé de l’ordre de **965 Tc CO2** due pour l’essentiel à l’usage d’engrais ou de produits phytosanitaires ainsi qu’au matériel utilisé dont l’énergie grise est prise en compte.

Le secteur des espaces verts est aussi à prendre en considération, au-delà de l’aspect du seul volet des émissions de gaz à effet de serre, avec sa contribution essentielle **dans le cycle du carbone** via l’incorporation de ces même gaz.

De surcroît, l’adaptation des espaces verts doit être prise en considération au regard des incidences sur l’environnement – température, humidité... – des dérèglements climatiques d’ores et déjà constatés et ceux à venir.

Les croisements constatés au niveau régional entre les axes poursuivis par les schémas Climat Air Energie et de cohérence écologique se retrouvent à celui de l’agglomération dunkerquoise en particulier.

Actions déjà réalisées :

- 1 : **Depuis 2003** : la Ville de Dunkerque s’est engagée dans la gestion différenciée des espaces verts en lien avec les services de la communauté urbaine concernant notamment l’usage des produits phytosanitaires.
- 2 : **Depuis 2009** : Suspension de l’utilisation des produits phytosanitaires tant pour les services des espaces verts que par les services de propreté urbaine à l’exception des terrains sportifs et des cimetières.
- 3 : **2011** : Recours à l’éco-pâturage – via une expérimentation au niveau du Fort de Petite-Synthe – notamment dans les espaces où le matériel usuel à l’instar des faucheuses n’est pas adapté.
- 4 : **Automne 2011** : Création d’un groupe de travail consacré à la biodiversité dont plusieurs axes de recherche recoupent les réflexions liées à la démarche « Climat » tant au regard des champs de l’atténuation que de l’adaptation aux dérèglements climatiques.
- 5 : **Octobre 2012** : Adoption par le Conseil Municipal du plan stratégique biodiversité définissant les objectifs poursuivis par la démarche Biodiversité dans son ensemble ainsi que la fixation des priorités en ce domaine jusqu’en 2014.
- 6 : **Automne 2012** : Obtention du label eco-jardin pour le Parc du vent suite à des audits basés sur des grilles d’évaluation communes et réalisés par des organismes externes avec la perspective d’une extension aux parcs gérés par les services de la ville et disposant d’un plan de gestion.

Plan d'actions :

- 1 : Recherche sur le territoire municipal d'espaces susceptibles d'être boisés afin de densifier les plantations d'arbres comme « puits de carbone » au-delà du remplacement des sujets existants (cimetières, terrains délaissés).
- 2 : Poursuite de la plantation de plantes vivaces et ce, de préférence aux plantes annuelles issues de serres.
- 3 : Remplacement progressif du petit matériel d'entretien à carburateur thermique par du matériel électrique.
- 4 : Poursuite de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires avec l'objectif de ne plus les utiliser à terme pour une grande partie de l'entretien des cimetières.

Moyens :

Le plan Biodiversité est suivi techniquement par un groupe de travail conjoint entre la Mission Développement Durable et la DGST.

Pilote :

DGST via la direction de l'Aménagement Urbain (Espaces verts et Propreté urbaine).

Synthèse :

Les objectifs des démarches « Climat » et « Biodiversité » se recoupent très largement d'où la nécessité de coordonner et mutualiser plus encore les actions respectives et rendre cohérentes les politiques entreprises.



La préservation de la biodiversité suppose l'implication des habitants.



Les jardins familiaux constituent une importante tradition dunkerquoise. Près de 700 parcelles, d'une surface moyenne de 100 m², sont cultivées dans les quartiers de Rosendaël et de Petite-Synthe. La Ville réalise chaque année des travaux d'aménagement de ces jardins (cabanons, bennes à déchets...).

FICHE ACTION N° 4.2

Achats publics responsables

Éco-responsabilité de la Collectivité

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Développer la culture de la prise en compte des impacts climat.

État des lieux :

L'estimation établie de l'empreinte carbone des achats – de l'ordre de **1 480 Te CO₂** – est considérée comme peu fiable en raison des difficultés liées à la nature des données à recueillir (typologie et quantité de matériaux utilisés).

Il est donc nécessaire pour l'établissement du prochain bilan carbone de **disposer de données** bien plus fines sur les achats réalisés – quant à leur nombre, leur typologie et le mode de traitement – pour disposer d'une évaluation plus sûre de l'empreinte carbone induite.

Pour l'avenir et au-delà du recours à des critères d'appréciation d'achat en terme de développement durable, il conviendra plus encore d'accentuer la démarche en faveur de la rationalisation de leur utilisation.

Actions déjà réalisées :

1 : **2010-2012** : Au cours des dernières années des critères d'achat ont été introduits dans le domaine des consommables, notamment pour l'achat de papier via des labels concernant la gestion des forêts d'origine.

2 : **2012** : intégration de critères dans les marchés de la restauration collective tant en terme de provenance géographique qu'en terme de qualité de la culture dans l'optique de favoriser les circuits courts alimentaires durables.

Plan d'actions 2013-2014 :

1 : Réalisation d'un document synthétique reprenant les critères de développement durable – insertion, carbone, environnemental... – portant sur l'ensemble des marchés passés par la municipalité et identification des acheteurs des différents services.

2 : Création d'un groupe de travail commun « Ville/Communauté Urbaine » sur les circuits courts alimentaires durables.

3 : Établissement d'un état des lieux de l'efficacité du paramétrage des outils informatiques ainsi que des photocopieurs et vérification de la systématique du mode impression « recto-verso » sur les postes de travail.

4 : Définition avec les services municipaux d'objectifs de réduction des consommables – à l'instar du papier, du toner d'impression et des gobelets plastiques – et établissement d'une évaluation fiable et régulière.

5 : Information des agents municipaux sur l'impact carbone des produits qu'ils consomment au travers de leurs missions et ce dans le cadre de la sensibilisation générale au développement durable via le recours aux éco-gestes.

Moyens :

Groupe de travail transversal Direction des Marchés Publics/Service des Achats et Mission Développement Durable.

Pilote :

À définir.

Synthèse :

À l'instar de ce qui prévaut pour le secteur des déchets, le plan d'actions relatif aux achats ne fixe pas d'objectifs quantifiés en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela tient à une connaissance encore trop parcellaire de l'empreinte carbone de chaque produit acheté conduisant in fine à avoir trop d'incertitudes quant à l'évaluation de l'empreinte carbone du secteur achats. La rationalisation des achats ainsi que la sensibilisation des agents aux impacts des produits utilisés sont, avec la systématisation des critères « développement durable », les pistes d'actions poursuivies.

FICHE ACTION N° 4.3

Circuits courts alimentaires durables

Éco-responsabilité de la Collectivité

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Développer la culture de la prise en compte des impacts climat.

État des lieux :

Les produits alimentaires utilisés dans le cadre de la restauration collective verraient les émissions de gaz à effet de serre générées par leur production s'établir à environ la moitié de l'empreinte carbone des achats, elle-même évaluée à hauteur de **1 480 Tc CO₂**.

L'évaluation – tant en ce qui concerne les achats en général que les produits alimentaires en particulier – est considérée comme peu fiable du fait des difficultés liées à la nature des données à recueillir.

D'avantage que la quantité de produits utilisés pour la restauration collective, l'imprécision de l'empreinte carbone finale de ce secteur tient à l'absence de données bien précises quant à leur traçabilité.

Ainsi, l'établissement des émissions de gaz à effet de serre induites par le seul secteur des produits alimentaires s'en trouve – et ce à l'instar des autres types d'achats – profondément minoré.

Il s'avère donc nécessaire pour établir l'établissement du prochain bilan carbone de **disposer de données** bien plus fines sur les achats réalisés – quant à leur nombre, leur typologie et le mode de traitement – pour disposer d'une évaluation plus sûre de l'empreinte carbone induite.

Par ailleurs sont à noter depuis le Grenelle de l'Environnement les incitations réglementaires à la consommation croissante dans le cadre de la restauration collective d'aliments issus de l'agriculture biologique (avec un objectif de 20 % en 2012 pour l'État).

Actions déjà réalisées :

1 : **2009-2011** : Au cours des dernières années un groupe de réflexion s'est constitué entre plusieurs collectivités locales du territoire communautaire en vue d'accroître la part d'aliments issus de l'agriculture biologique locale dans la restauration collective.

2 : **Depuis 2011** : Réflexion sous couvert de la Communauté Urbaine avec le concours du Pays des Moulins de Flandre en vue de la mise en œuvre de circuits courts sur le territoire de la Flandre Maritime.

3 : **2012-2013** : Comptage des besoins des restaurations collectives des Communes de Flandre Maritime et recensement de l'offre proposée par les producteurs locaux intéressés par la vente aux collectivités.

4 : **Depuis 2012** : intégration de critères dans les différents marchés de la restauration collective et ce tant en terme de provenance géographique qu'en terme de qualité de la culture.

Plan d'actions 2012-2014 :

- 1 : Création d'un groupe de travail commun « Ville/Communauté Urbaine » sur les circuits courts alimentaires durables en vue d'augmenter fortement la part des produits locaux et, si possible, labellisés bios, dans les repas de la restauration collective.
- 2 : Réflexion à la Ville, suite aux conclusions de ce groupe de travail sur l'évolution du contenu des assiettes, la provenance des produits et la labellisation issue de l'agriculture biologique.
- 3 : Information des agents municipaux et utilisateurs des services sur l'impact carbone des produits alimentaires qu'ils consomment au quotidien sur le mode « Des Gaz à effet de serre dans mon assiette » du Réseau Action Climat- France.

Moyens :

Groupe de travail transversal Direction Enfance et Jeunesse/Marchés Publics/Service des Achats et Mission Développement Durable.

Pilote :

À définir.

Synthèse :

Augmenter significativement la part de produits issus de l'agriculture biologique d'origine locale voire régionale dans les repas de la restauration scolaire à l'horizon 2020 est ambitieux. Ce faisant, il concourt avec la chasse au gaspillage alimentaire et au tri sélectif des déchets de table à la réduction de l'empreinte carbone des produits alimentaires très minorée en l'état actuel des connaissances.

FICHE ACTION N° 4.4

Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication

Éco-responsabilité de la Collectivité

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Développer la culture de la prise en compte des impacts climat.

État des lieux :

L'empreinte carbone générée par les technologies de l'information et de la communication dans le cadre municipal relève d'une part de l'énergie nécessaire à la construction du matériel et d'autre part celle induite par leur emploi ce qui rend malaisée son estimation précise.

Ainsi, les émissions induites par l'énergie grise (nécessaire à la fabrication de l'ensemble des outils informatiques employés) – avec un amortissement prévu sur cinq années – sont estimées de l'ordre de **222 Te CO₂**.

La contribution au réchauffement climatique des consommables informatiques – ainsi que des déchets afférents – est quant à elle difficilement évaluable car les sommes qui y sont dédiées ne peuvent être extraites des budgets globaux.

La Direction des Systèmes d'Information s'occupe du suivi de l'ordre de **1 700 ordinateurs** soit ceux des services municipaux proprement dits auxquels s'ajoutent ceux du CCAS ainsi que ceux mis à disposition au sein des écoles maternelles et primaires.

Plus généralement, les TIC sont considérées comme contribuant à hauteur de **13,5 %** à la consommation électrique au plan national tandis que la croissance de l'usage des TIC a augmenté sur un rythme soutenu de l'ordre de 10 % par an au cours de la dernière décennie.

Les interrogations persistent sur le fait de savoir si l'augmentation de l'efficacité énergétique des TIC est à même de compenser l'extension importante de leurs usages notamment dans le cadre des services administratifs.

D'autant que, dans de nombreux cas, on relève des mésusages du matériel au sein des services administratifs. Par exemple, des ordinateurs restent allumés en dehors du temps de présence des agents au bureau.

En revanche, les TIC peuvent avoir un impact positif, via la dématérialisation, le télétravail voire une information – en évitant des déplacements inutiles.

Actions déjà réalisées :

1 : **À compter de 2010** : Sensibilisation régulière via le *Mairie Mag* et l'intranet aux éco-gestes nécessaires pour l'usage des TIC, sur, par exemple, l'emploi d'une boîte mél ou l'information sur l'empreinte carbone des courriels.

2 : **2010** : Montée en charge de la dématérialisation des courriers et des actes en vue de faciliter la communication entre les services municipaux mais aussi entre les structures publiques ou apparentées et le public.

3 : **2010** : Début de la virtualisation des serveurs informatiques et de la centralisation des applications dont la dépense énergétique est dépendante au final de celle des ordinateurs utilisés.

- 4 : **2011** : Utilisation de critères « développement durable » – consommation énergétique, cycle de vie... – dans l'achat des outils informatiques de même que pour la filière de leur recyclage et retraitement.
- 5 : **2012** : Réflexion sur l'extension de la durée de fonctionnement étant donné qu'une large part de l'empreinte carbone d'un ordinateur est due à l'énergie grise soit à l'énergie nécessaire à sa fabrication.

Plan d'actions 2013-2014 :

- 1 : **2013-2014** : Sensibilisation large du personnel concerné à l'usage des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la sensibilisation aux éco-gestes.
- 2 : **2013-2014** : Vérification de la bonne intégration des fonctionnalités permettant qu'au terme d'un temps délimité ou à une heure précise – points à déterminer au regard des fonctions et missions des agents – les ordinateurs soient mis en veille ou arrêtés automatiquement.
- 3 : **2013-2014** : Conception et mise en place de projets s'appuyant sur les TIC pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre – notamment au profit de la mobilité douce et de l'intermodalité – ainsi qu'à la biodiversité.

Moyens :

- Pilote : Poursuite du groupe de travail DSI/mission Climat.
- Sensibilisation à l'usage des TIC via la sensibilisation générale aux éco-gestes.
- Moyens de communication interne en relais.
- Logiciels adaptés (coupure à distance...).

Pilote :

Direction des Systèmes d'Information.

Synthèse :

Les gains énergétiques probablement importants qui seront générés par l'ensemble des actions envisagées restent à évaluer plus précisément au regard de l'usage escompté, de la cohérence des investissements municipaux et de l'échéancier priorisé.

FICHE ACTION N° 5.1

Déplacements des usagers des services et équipements municipaux

Politiques publiques

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Diffuser les bonnes pratiques durables auprès des Dunkerquois.

État des lieux :

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements des visiteurs et usagers concernés sont évaluées à hauteur de **2 385 te CO2** ce qui représente in fine de l'ordre de **11 %** de l'empreinte carbone globale.

L'empreinte carbone de ces déplacements est majoritairement liée aux flux importants de visiteurs et d'usagers vers les équipements et services que déploie la collectivité sur l'ensemble du territoire municipal.

Sont concernés également les déplacements des élèves pour leurs activités scolaires ainsi que pour se rendre dans les écoles primaires et maternelles ; déplacements qui représentent plus du tiers du total.

Sont par ailleurs comptés les déplacements générés par les manifestations sportives et culturelles organisées ou soutenues par la municipalité, comme par exemple « Dunkerque en survêt ».

Les déplacements liés à l'accès aux équipements sportifs, notamment la piscine Paul Asseman, sont le deuxième poste émetteur (24 %), suivis par ceux vers les équipements culturels (18 %).

La fiabilité de l'empreinte carbone globale s'avère au final néanmoins assez relative car la qualité des données de fréquentation s'avère fort variable suivant les établissements concernés.

Par ailleurs, nous nous sommes basés sur l'enquête « Origine Destination » de 2002 liée à la mise en place du PDU. Cette répartition a permis de convertir les entrées visiteurs – estimés ou établis – en kilomètres parcourus et in fine en émissions de gaz à effet de serre.

Actions déjà réalisées :

1 : Mise en place de plans de déplacements dans plusieurs établissements scolaires – tant écoles primaires que maternelles – destinés à favoriser, par delà la sécurisation des sites, le recours par les élèves et leurs parents aux déplacements pédestres et cyclables.

2 : Installation d'arceaux vélos pour l'emploi de ce mode doux de déplacement à proximité de la Mairie centrale et des Mairies de quartier avec des éléments d'informations pour l'usage des transports en commun.

3 : À l'occasion de plusieurs événements locaux – comme des bals au Kursaal avec de l'ordre 7 000 à 10 000 personnes concernées – sont organisés des déplacements en transports communs pour des raisons de sécurité routière ayant des incidences sur l'empreinte globale.

4 : Lors de plusieurs manifestations de plein air – comme le Marché du végétal se tenant dans le parc du Château Coquelle à Rosendaël – sont installés des lieux d'accueil pour le remisage de vélos.

Plan d'actions :

- 1 : Extension progressive de la démarche des plans de déplacements scolaires à l'ensemble des écoles maternelles et primaires.
- 2 : Mise en place d'un plan de déplacements visiteurs pour les principaux sites municipaux accueillant du public (état des lieux des équipements, aménagements pour les modes doux, accessibilité pour les transports en commun...).
- 3 : Priorisation lors de manifestations en plein air d'amélioration de l'accessibilité aux modes les moins impactants pour l'environnement (information sur les lignes de transports en commun, lieux de remisage de vélos...).
- 4 : Calcul et publicité autour des temps de déplacement d'un équipement municipal à un autre selon les différents modes de déplacement.

Moyens :

Recrutement et entrée en fonction du chargé de mission « Mobilité ».

Pilote :

DGST via le chargé de mission mobilité ainsi que la direction de l'enfance et de la jeunesse pour ce qui est des plans de déplacements scolaires.

Synthèse :

L'empreinte carbone est tributaire massivement des actions portant sur l'accessibilité générale du territoire à l'instar des nouvelles dispositions en matière de stationnement et de mobilité dans le centre d'agglomération. À ce titre, il convient d'accompagner ces changements principalement pour ce qui est de la Mairie de Dunkerque et les équipements dans le centre ville. Par ailleurs, il conviendra de systématiser les plans de déplacements au niveau des établissements municipaux notamment scolaires.

FICHE ACTION N° 5.2

Éco-événements

Politiques publiques

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Diffuser les bonnes pratiques durables auprès des Dunkerquois.

État des lieux :

Les événements et manifestations n'apparaissent pas dans le bilan carbone « Patrimoine et services » établi en 2010 sur des données 2009 car les éléments à ce titre sont difficilement séparables de l'activité globale des services.

Pour autant, cette absence de données sur la contribution des fêtes et événements à l'empreinte carbone globale ne saurait conduire à négliger les émissions de gaz à effet de serre générées.

À ce titre, l'intérêt de traiter du secteur de l'animation tient en sa capacité d'influence sur les modalités d'organisation d'événements que ce soit sous sa responsabilité directe ou en lien avec les structures organisatrices.

Au regard de la capacité d'entraînement et d'influence de la collectivité dans cette thématique, il apparaît souhaitable que la Ville de Dunkerque soit eco-exemplaire et porteuse de dynamique en la matière (déplacements doux, achats durables, tri des déchets...)

Actions déjà réalisées :

Lors de plusieurs manifestations de plein air – comme le Marché du végétal au parc du Château Coquelle – sont installés des lieux d'accueil pour le remisage de vélos.

Plan d'actions 2013-2014 :

- 1 : État des lieux des événements et manifestations organisés par la Ville.
- 2 : Création d'un groupe de travail dédié aux éco-événements.
- 3 : Production d'un plan de développement des éco-événements.

Moyens :

Groupe de travail transversal Direction de l'Animation et Mission Développement Durable.

Pilote : À définir.

Synthèse :

Davantage que l'impact direct des fêtes et animations sur l'empreinte carbone globale, l'intérêt de leur prise en compte dans le plan climat énergie territorial tient en la capacité d'influence auprès des partenaires de la Ville et du public, via l'eco-exemplarité des actions en la matière.

FICHE ACTION N° 5.3

Tourisme

Politiques publiques

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Diffuser les bonnes pratiques durables auprès des Dunkerquois.

État des lieux :

L'empreinte carbone du secteur du tourisme dans le cadre de la démarche Climat se vérifie d'abord via les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de l'Office de Tourisme (déplacements, patrimoine, achats...).

Dans le cadre du présent bilan carbone, l'estimation de cet impact climatique n'a pu être faite en raison des contraintes liées au recueil des données nécessaires (taille et composition de l'échantillon...).

Cependant, il apparaît adéquat de disposer d'éléments plus fins dans la perspective de l'établissement du prochain état des lieux sur l'empreinte carbone de cette structure comprise dans le périmètre étudié.

Par ailleurs, il importe de prendre également en considération l'influence de l'Office de Tourisme au travers de ses missions sur les visiteurs à l'occasion de leur découverte du territoire : déplacements, achats...

Les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les touristes – compilées sous le terme de « Tourisme zéro carbone » – prennent une ampleur croissante dans différents territoires nationaux à l'instar de la Baie de Somme.

Actions déjà réalisées :

2009 : Inscription dans le plan climat énergie territorial de la communauté urbaine de Dunkerque d'une action directrice « Développer une offre touristique « éco-responsable » au sein de l'axe « Une vision d'excellence pour l'économie ».

Plan d'actions :

- 1 : État des lieux plus précis de l'empreinte carbone des activités de l'office de tourisme.
- 2 : Mise en œuvre d'une démarche d'eco-exemplarité (tri des déchets, consommation énergétique, déplacements...).
- 3 : Création d'une démarche « Tourisme zéro carbone ».

Moyens :

Groupe de travail transversal Office de Tourisme et Mission Développement Durable avec les services de la Communauté Urbaine.

Pilote : À définir.

Synthèse :

À l'instar de ce qui prévaut dans d'autres secteurs d'intervention du plan climat énergie territorial de la Ville de Dunkerque, il importera d'intervenir à la fois sur le volet eco-exemplarité interne de la structure et direction concernée et sur celui relatif à son influence sur les visiteurs et usagers de par les politiques publiques déployées.

FICHE ACTION N° 5.4 Communication

Politiques publiques

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Diffuser les bonnes pratiques durables auprès des Dunkerquois.

État des lieux :

La communication autour des enjeux climatiques et des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre à mettre en œuvre est au cœur de la démarche du plan climat énergie territorial de la Ville de Dunkerque.

Par delà les éléments liés à la sensibilisation des agents au développement dans le cadre de l'eco-exemplarité de la municipalité, il importe de s'adresser à la population dans le cadre des politiques publiques engagées par les services municipaux ou apparentés.

À ce titre, il convient de rendre compatibles les actions entreprises en ce domaine au niveau municipal avec celles déployées au niveau de la communauté urbaine au travers de son propre plan climat énergie territorial.

Actions déjà réalisées :

2012-2013 : Etablissement de logos développement durable et de documents génériques pour les actions développées par la municipalité notamment en appui des démarches Climat et biodiversité.

Plan d'actions 2013-2014 :

Établissement et lancement d'un plan de communication sur les questions climatiques au niveau de la municipalité en lien avec la Communauté Urbaine.

Moyens :

Groupe de travail Mission Développement durable/Direction de la communication/Services de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Pilote :

À définir.

Synthèse :

Au regard de l'importance de la communication dans la sensibilisation aux enjeux climatiques et notamment aux actions nécessaires afin d'y faire face, il convient de renforcer mutuellement les actions de la Ville et de la Communauté Urbaine en ce domaine.

FICHE ACTION N° 5.5 CCAS

Politiques publiques

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Diffuser les bonnes pratiques durables dans les publics.

État des lieux :

Les structures dites apparentées entrant dans le cadre du plan climat énergie territorial se trouvent être celles intégrées en complément des services municipaux considérés stricto sensu.

Parmi celles-ci, nous situons en particulier le CCAS dont les émissions de gaz à effet de serre générées sont évaluées à hauteur de **1145 te CO2** intégrées déjà dans le bilan carbone global.

L'empreinte carbone ainsi établie est à considérer avec précaution car la fiabilité de l'établissement est difficile au regard de l'imbrication du CCAS dans le fonctionnement de la municipalité ainsi que dans ses infrastructures.

Par delà l'empreinte carbone de la structure ici concernée, l'intérêt de s'y consacrer se trouve dans la capacité d'influer sur le comportement des publics utilisant, régulièrement ou pas, les services de cet établissement public.

Actions déjà réalisées :

2011 : Mise en œuvre de la formation eco-conduite qui concerne également les agents travaillant dans le cadre du CCAS.

Plan d'actions 2013-2014 :

- 1 : Mise en place d'une démarche d'eco-exemplarité de la structure (déplacements des agents, achats, tri des déchets...).
- 2 : Affectation d'un emploi d'avenir à la sensibilisation aux questions climat/énergie auprès des publics visés par le CCAS.
- 3 : Intégration du patrimoine détenu ou occupé par le CCAS dans la réflexion concernant le devenir du patrimoine municipal.

Moyens :

Désignation d'un référent climat au sein du CCAS afin de traiter de l'eco-exemplarité de la structure en lien avec le chargé de mission « Plan climat » de la collectivité.

Pilote :

Chargé de mission « Plan climat » / référent climat du CCAS.

Synthèse :

À l'instar de ce qui prévaut dans d'autres secteurs d'intervention du plan climat énergie territorial de la Ville de Dunkerque, il importera d'intervenir pour ce qui concerne le CCAS prioritairement à la fois sur son eco-exemplarité interne et sur celui relatif à l'influence sur les publics auxquels s'adressent ses services.

FICHE ACTION N° 5.6 ADUGES

Politiques publiques

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Diffuser les bonnes pratiques durables dans les publics.

État des lieux :

Les structures dites apparentées entrant dans le cadre du plan climat énergie territorial se trouvent être celles intégrées en complément des services municipaux considérés stricto sensu.

Parmi celles-ci, nous situons notamment l'ADUGES dont les émissions de gaz à effet de serre générées sont évaluées à hauteur de **680 te CO2** intégrées d'ores et déjà dans le bilan carbone global.

La précision des données est au demeurant faible car une large part des bâtiments utilisés par l'ADUGES sont une propriété de la Ville d'où une difficulté à en extraire au final la propre contribution propre de la structure. Au-delà de l'empreinte carbone de l'ADUGES, l'intérêt de se consacrer à l'impact climatique de cette structure se trouve dans la capacité d'influer sur le comportement des publics utilisant, régulièrement ou pas, les services de cette association.

Actions déjà réalisées :

2011 : Mise en œuvre de la formation eco-conduite qui concerne également les services travaillant dans le cadre de l'ADUGES.

Plan d'actions 2013-2014 :

- 1 : Mise en place d'une démarche qualité de l'association avec intégration de critères concernant le plan climat (déplacements des salariés, consommation énergétique, papier...).
- 2 : Production d'une charte développement durable par chaque équipement de la structure portant notamment sur l'éco-exemplarité (tri des déchets, achats responsables...).
- 3 : Intégration du patrimoine occupé par l'ADUGES dans les réflexions concernant le devenir, la rénovation et la maintenance du patrimoine municipal.
- 4 : Inscription de la démarche développement durable dans le cadre des projets de développement social élaborés par les équipements pour leur agrément.

Moyens :

Désignation d'un référent climat au sein de l'ADUGES afin de traiter de l'éco-exemplarité de la structure en lien avec le chargé de mission « Plan climat » de la collectivité.

Pilote :

Chargé de mission « Plan climat » / référent climat de l'ADUGES.

Synthèse :

À l'instar de ce qui prévaut dans d'autres secteurs d'intervention du plan climat énergie territorial de la Ville de Dunkerque, il importera d'intervenir pour ce qui concerne l'ADUGES prioritairement à la fois sur son éco-exemplarité interne et sur celui relatif à l'influence sur les publics auxquels s'adressent ses services.

FICHE ACTION N° 5.7 Délégations de service public

Politiques publiques

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Diffuser les bonnes pratiques durables dans les publics.

État des lieux :

La gestion de certains équipements pris en compte dans le cadre du plan climat énergie territorial est dévolue à des structures extérieures (associations, sociétés privées,..) dans le cadre de délégations de service public.

Il s'agit ici plus précisément de la Patinoire, du Bowling et du Kursaal, équipements sous propriété de la municipalité dont les émissions de gaz à effet de serre générées sont évaluées à **1770 te CO2** ce qui représente in fine de l'ordre de 8 % de l'empreinte carbone globale.

La fiabilité de l'établissement de l'empreinte carbone ressortant de ces équipements est faible du fait de l'accès difficile aux données ainsi que de leur extrapolation malaisée en ce qui concerne les déplacements et les achats.

Par delà l'empreinte carbone des structures concernées, l'intérêt de s'y consacrer se trouve dans la capacité d'influer sur le comportement des publics utilisant, régulièrement ou pas, les équipements en question.

Actions déjà réalisées :

2010 : Établissement du bilan carbone sur les données de l'année 2009 avec le concours des interlocuteurs des établissements concernés.

Plan d'actions 2013-2014 :

Mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité de la structure (déplacements des agents, achats, tri des déchets...).

Moyens :

Désignation d'un référent climat au sein de chaque structure afin de traiter de l'éco-exemplarité en lien avec le chargé de mission « Plan climat » de la collectivité.

Pilote :

Chargé de mission « Plan climat » / Référent climat de chaque structure.

Synthèse :

La démarche portée par la Ville est plus compliquée dans ce cas de figure. Néanmoins, il s'agira de faire preuve de conviction pour amener les gestionnaires à prendre en compte les orientations de la municipalité.

FICHE ACTION N° 5.8

Commerces

Politiques publiques

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Diffuser les bonnes pratiques durables dans les publics.

État des lieux :

La démarche du plan climat énergie territorial inclut outre les équipements municipaux considérées stricto sensu le structures apparentées comme le CCAS, l'Aduges, l'office de tourisme de même que les établissements gérés par des délégations de service public.

À ce titre, le secteur des magasins et commerces situés sur le territoire de la Ville de Dunkerque n'était pas initialement concerné dans le périmètre de la démarche telle que portée par la municipalité.

De ce fait, les émissions de gaz à effet de serre générées par leur fonctionnement propres ou les effets induits des services produits ne sont pas incorporées dans le bilan carbone de la collectivité mais le sont dans celui territorial effectué par la Communauté Urbaine.

De ce fait, le plan climat énergie territorial de la communauté urbaine de Dunkerque comporte certes une action dénommée « Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone » qui, cependant, ne vise pas explicitement les commerces.

S'agissant d'une thématique touchant particulièrement à la proximité, il est apparu adéquat que la Ville de Dunkerque, s'intéresse à la prise en compte de l'empreinte carbone de ce secteur d'activités.

Actions déjà réalisées :

2010 : La CCI de Dunkerque avait lancé la réalisation de bilans carbone dans cinq commerces représentatifs des activités sur la digue de mer.

2011 : Mise en œuvre d'audits énergétiques dans des commerces notamment du centre ville de Dunkerque portée par la CCI.

Plan d'actions 2013-2014 :

1 : Intégration de la démarche développement durable dans le cadre du FISAC appelé à redynamiser le commerce et l'artisanat de son centre-ville.

2 : Mise en œuvre d'une démarche d'eco-exemplarité des commerces à initier avec la CCI, les Unions Commerciales et les services de la Ville et de la Communauté Urbaine.

Moyens :

Groupe de travail entre des représentants de la CCI, les Unions Commerciales et les services de la Ville et de la Communauté Urbaine.

Pilote :

Direction « Stratégie et développement des territoires » / communauté urbaine de Dunkerque.

Synthèse :

La démarche développée par la Ville va au-delà du périmètre usuel et davantage sur un volet territorial avec les partenaires comme la CCI et la communauté urbaine de Dunkerque.

PLAN CLIMAT MUNICIPAL

Patrimoine Municipal

Disposer d'un parc de bâtiments et d'équipements performants et économes en énergie

Éco-gestes des agents

Rendre les agents municipaux éco-exemplaires

Déplacement des agents

Réduire l'impact des déplacements des agents

Éco-responsabilité de la Collectivité

Développer la culture de la prise en compte des impacts climat

Politiques publiques

Diffuser les bonnes pratiques durables auprès des Dunkerquois



Ville de Dunkerque